

Département du Bas-Rhin
Arrondissement
de Haguenau-Wissembourg
Nombre d'élus : 19
Elus : 19
En fonction : 19
Présents : 15

Commune de **MOMMENHEIM**
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 Février 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH M. Jean-Luc GWISS
Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK - Mme Aniko JUNG
Mme Agnès KAMMERER - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER- Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER.

Absents excusés : - Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Elisabeth JAECK
- M. Alain KEITH avec pouvoir à Mme Caroline KIEFFER-MARTZ
- Mme Anne-Sophie LEMMEL avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH
- M. Joseph AMMANN avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

5. EXERCICE DU DROIT DE PREFERENCE SUR LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION 17 N°140,149 et 162.

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER.

Les parcelles de terrains boisés cadastrées section 17 n°140,149 et 162 ont été mises en vente.
Par un courrier du 28 septembre 2023, la commune a fait savoir à l'étude notariale de Me BECHMANN,
en charge de la vente, qu'elle souhaitait exercer son droit de préférence.
Les parcelles s'étendent sur une superficie de 38 a 61 ca d'une valeur de 1 170,00 €, hors frais de
notaire.
Il est demandé au Conseil municipal de valider l'acquisition de ces parcelles et d'autoriser le maire ou
son représentant à signer tout document y afférent.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **VALIDE** l'acquisition des parcelles de terrains boisés cadastrées section 17 n°140,149 et 162
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'acte notarié de cession des parcelles précitées pour un montant de 1 170,00 € hors frais de notaire auprès de l'office notarial de Maître Thierry BECHMANN, 1, rue de la Gare à 67 270 HOCHFELDEN.

Lé délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Pour extrait conforme

Le Président, Francis
WOLF, maire.



Le (la) secrétaire de séance, **Mme Marie-Louise
MUNCHENBACH-KELLER, 4^{ème} adjoint au maire**

